

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

*Centre Intercommunal
d'Action Sociale*

Nombre de membres
en exercice : 21
Nombre de membres
présents ou représentés : 18
Date de la convocation :
07 mai 2026

EXTRAIT n°14
Registre des Délibérations du
Conseil d'Administration
Séance du 22 mai 2026

L'An deux mille vingt six,
le 22 mai à 09 heures 30 minutes,

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes des Deux Rives dûment convoqué, en session ordinaire, en date du 07 mai 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil sous la Présidence de Monsieur ZANIN Daniel, en l'absence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président. empêché.

2026-D-1-1-4-14 attribution marché véhicules CIAS

Présents :

Madame BUSCAIL Maryline, Monsieur BONGIOVANNI Gérard, Madame MAERTEN Marie-Bernard, Monsieur MÉRIEL Guy, Madame VALETTE Brigitte, Madame VÉSIN Stéphanie, Madame VRECH Régine, Monsieur ZANIN Daniel, Madame CONTANT Véronique, Monsieur CIANCIA Jean-Jacques, Madame DUBURC Sylvie, Madame DUCASSE Marie-Noëlle, Madame DUJAY-BLARET Janine, Madame MALOSSE Sylvie,

Procurations :

Monsieur MARCHIOL Lido à Monsieur ZANIN Daniel, Madame BOUSSIÉ Anne-Marie à Madame BUSCAIL Maryline, Monsieur DINIZ-DUPRAT Jean Luc à Madame CONTANT Véronique, Madame LEVY Marie-Eliette à Madame DUJAY-BLARET Janine,

Absents :

Monsieur BAYLET Jean-Michel, Monsieur DUPUY Jean, Madame BARDOLS Geneviève,

Est désignée secrétaire de séance : Madame DUJAY-BLARET Janine

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.29.92.13

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : cias@cc-deuxrives.fr

~~2026 D 1 1 4 14~~

Objet : Attribution d'un marché de fournitures et services – 2026F01 – Location de véhicules de services neufs sans chauffeur avec entretien pour les services du Centre Intercommunal d'Action Sociale

Service émetteur : CIAS

Rapporteur : Monsieur ZANIN Daniel, Vice-Président du CIAS

Le Président rappelle que le Centre Intercommunal d'Action Sociale a lancé une consultation, dont la date de remise des offres était fixée au 23 février 2026 à 9h30, pour la location de véhicules de services neufs sans chauffeur avec entretien pour les services du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Cette consultation, par voie d'appel d'offres ouvert, est soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots, l'objet du marché ne permettant pas l'identification de prestations distinctes.

La consultation concerne :

- **Base** : 4 véhicules neufs de type tourisme électrique avec entretien et 7 véhicules de type tourisme neufs essence avec entretien
- **Variante exigée** : 11 véhicules neufs de type tourisme essence avec entretien

La Commission d'Appel d'Offres s'est tenue le 11 mai 2026 pour le jugement des offres.

3 entreprises ont déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal - Ville
Grpt Conjoint : MACARD SAS – JVM AUTOMOBILES + LEASYS France	47550 BOÉ 78300 POISSY
Grpt Conjoint : SA DIAC LOCATION + SAS FAURIE AUTO CASTELSARRASIN SAS FRAIKIN ASSETS	93168 NOISY LE GRAND 82100 CASTELSARRASIN 92700 COLOMBES

Au vu du tableau d'ouverture des plis, toutes les candidatures sont jugées recevables.

AR Prefecture

082-268202967-20260522-2026_D_1_1_4_14-DE

Reçu le 26/05/2026

Publié le 26/05/2026

Les critères d'analyse des offres sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

Critères	Pondération
1-Prix (location/entretien tout inclus conformément aux clauses de la consultation)	65,00 %
2-Valeur technique analysée au regard des éléments suivants :	35,00 %
2.1-Qualité des véhicules conformément aux caractéristiques (fiches techniques notamment)	15. 0%
2.2-Cadre de mémoire technique complété et particulièrement sur la livraison / reprise, l'entretien, les moyens mis en œuvre pour l'assistance technique, dépannage et véhicules de remplacement	20. 0%

Au vu du rapport d'analyse des offres, **l'offre variante du groupement conjoint MACARD SAS – JVM AUTOMOBILES + LEASYS France** est économiquement la plus avantageuse et présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil d'Administration le classement suivant :

Montant estimatif : 158 400,00 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. pour une durée de 36 mois
1	Grpt Conjoint : MACARD SAS – JVM AUTOMOBILES + LEASYS France – offre variante	123 538,32 €
2	Grpt Conjoint : MACARD SAS – JVM AUTOMOBILES + LEASYS France – offre de base	129 543,48 €
3	Grpt Conjoint : SA DIAC LOCATION + SAS FAURIE AUTO CASTELSARRASIN - offre variante	139 852,50 €
4	Grpt Conjoint : SA DIAC LOCATION + SAS FAURIE AUTO CASTELSARRASIN - offre de base	152 555,40 €
5	SAS FRAIKIN ASSETS - offre variante	175 212,00 €
6	SAS FRAIKIN ASSETS - offre de base	210 024,00 €

AR Prefecture

082-268202967-20260522-2026_D_1_1_4_14-DE

Reçu le 26/05/2026

Publié le 26/05/2026

Le Président propose aux membres du Conseil d'Administration :

- d'attribuer le marché au groupement conjoint MACARD SAS – JVM AUTOMOBILES et LEASYS France pour son offre variante pour un montant global et forfaitaire de 123 538,32 € HT ;
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer tout courrier et pièces y afférentes.

Compte tenu de ce qui précède,

Le conseil d'Administration,

Où l'exposé de Monsieur le Président de séance,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ADOPTE la proposition que ci-dessus
- AUTORISE Monsieur Jean-Michel BAYLET Président du CIAS ou en son absence Monsieur Daniel ZANIN, Vice-Président, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour,
mois et an que ci-dessus

Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 22 mai 2026



Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président du CIAS,

Daniel ZANIN

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **26 MAI 2026**

Affiché sur le panneau des annonces légales le **27 MAI 2026**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montauban dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr